Source de la Douix : Plongée interdite

Une semaine après le décès d'Alexandre Laurichon, le jeune plongeur-spéléo qui a trouvé la mort dans une résurgence de la source de la Douix, une équipe de plongeurs et de conseillers techniques du spéléo-secours de Côte-d'Or s'est rendue sur les lieux du drame, pour récupérer une partie du matériel de secours encore sur place.

Une note précisant les caractéristiques de la grotte devrait être prochainement disponible en mairie et à la gendarmerie ; ainsi les plongeurs prendront systématiquement connaissance de la spécificité du site avant d'effectuer leur exercice.

Pour l'instant, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire la plongée dans la Douix. La municipalité se prononcera dans les jours qui viennent sur le maintien ou la levée dudit arrêté.

Source de la Douix
La plongée interdite

Une semaine après le décès d'Alexandre Laurichon, le jeune plongeur-spéléo qui a trouvé la mort dans une résurgence de la source de la Douix, une équipe de plongeurs et de conseillers techniques du spéléo-secours de Côte-d'Or, chapeauté par Olivier Monnot, s'est rendue sur les lieux du drame, pour récupérer une partie du matériel de secours encore sur place.

Olivier Monnot avait également souhaité rencontrer des représentants de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers de Châtillon-sur-Seine et de la municipalité, représentée par Christian Carnet, maire adjoint, en vue d'un projet d'information et de prévention touchant à la plongée sur le site de la Douix.

Olivier Monnot précise que la cavité de la Douix n'est pas dangereuse, pour peu que le plongeur ait connaissance de l'itinéraire. Ainsi, une note précisant les caractéristiques de la grotte devrait être prochainement disponible en mairie et en gendarmerie. Les plongeurs prendront donc systématiquement connaissance de la spécificité avant d'effectuer leur exercice.

Rappelons que le jour du drame, le lieutenant-colonel Pauly – dans le cadre du plan Codis 21 – était sur les lieux, ainsi que le capitaine Sauvan, de Montbard. Pour Châtillon, une quinzaine de pompiers était placée sous les ordres du lieutenant Bardiau, et Chantal Contant, maire adjoint, était également présente. C'est le spéléo-secours de Côte-d'Or (une dizaine d'hommes avait été mobilisée) qui coordonnait les opérations de sauvetage.

Enfin, par arrêté municipal, la plongée à la Douix est actuellement interdite. La municipalité se prononcera dans les jours qui viennent sur le maintien ou la levée dudit arrêté.

C. G.

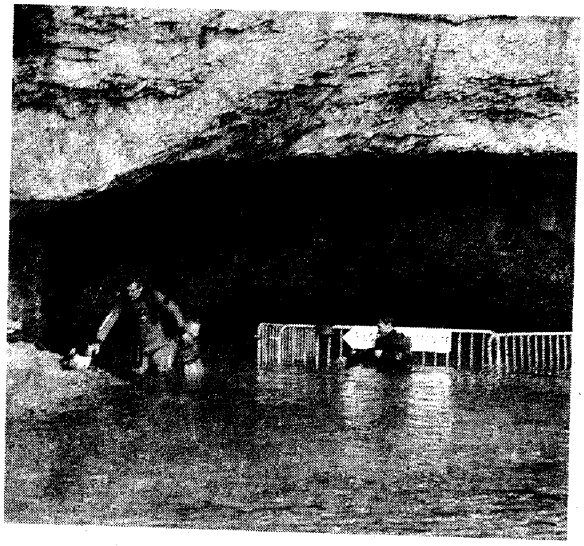

Une campagne d'information précisera prochainement les caractéristiques de la grotte (photo C. Gillot)